

Qui veut "abattre" l'abattage rituel ?

JudaiQual et la Responsabilité sociale et environnementale

Fondée en 1997, JudaiQual a adopté comme objet social "Organiser la réflexion et l'action sur le Judaïsme, la Qualité, le Développement Durable et la Responsabilité Sociale et Environnementale."

Nous abordons ici la question du traitement des animaux d'élevage, partie intégrante du volet Environnement de la Responsabilité Sociale et Environnementale. Si, traditionnellement, notre réflexion et notre action portent sur la conjonction entre le Judaïsme et ces questions, le sujet que nous abordons ici dépasse largement le cadre du judaïsme et revêt un caractère universel. Il n'a pas pour objet la défense ou la justification de l'abattage rituel, tel qu'il est pratiqué par les juifs ou les musulmans. Il a pour simple raison d'être de confronter l'émoi suscité par cette pratique religieuse à l'absence quasi généralisée de réactions aux nombreuses formes de souffrance provoquée par l'homme chez les animaux de leur naissance à leur mort.

Le contexte

Le 19 avril 2011, la Commission Environnement du Parlement Européen votait en seconde lecture, par 36 voix contre 28, un amendement rendant obligatoire l'étiquetage des animaux lorsqu'ils sont abattus sans étourdissement préalable. Cette mesure vise essentiellement l'abattage rituel kasher ou halal, dont certaines bêtes ou parties de bêtes se retrouvent après abattage sur le marché général de la viande, sans qu'il soit à ce jour fait mention de cette spécificité. En juin prochain, l'amendement sera proposé au vote du Parlement européen en plénière et si cette mesure était adoptée, les Etats européens auraient à leur tour à se prononcer en Conseil des ministres de l'UE. La demande d'étiquetage fait l'objet d'une campagne massive disposant de moyens financiers et de relais politiques au service d'un lobby, composé de plusieurs associations dont la plus connue est la "Fondation Brigitte Bardot". Outre un grand nombre de publicités dans la presse, ce lobby dispose d'un site abattagerituel.fr explicitement et unilatéralement dirigé contre l'abattage rituel. La rubrique "souffrance animale" du site présente deux documents en téléchargement de l'INRA, l'Institut National de Recherche Agronomique, "Douleurs animales, les identifier, les comprendre, les limiter chez les animaux d'élevage – Synthèse" et titre éponyme – "Résumé" (INRA, décembre 2009). Curieusement, ces documents téléchargeables sur ce site indiquent une multitude de causes de douleurs animales que le site ne mentionne même pas.

Notre démarche

Nous avons lu et analysé ces documents -et avons téléchargé sur le site inra.fr, le document complet (titre éponyme, "rapport complet"). La lecture attentive de plusieurs milliers de pages de descriptions terrifiantes ne fait certes pas de nous des experts, mais nous permet de nous interroger légitimement sur les raisons qui poussent le lobby anti abattage rituel et les députés européens de la Commission Environnement à ne vouloir étiqueter que l'abattage sans étourdissement.

Référentiel du bien-être animal

Pour s'accorder sur un référentiel du bien-être et a contrario de la souffrance ou de la douleur animale, reprenons l'énoncé des "cinq libertés" du Conseil (britannique) pour le Bien-être des Animaux d'Elevage [4] :

1. La liberté de ne pas avoir faim ou soif (eau fraîche et nourriture le maintenant en bonne santé)
2. La liberté de ne pas être en situation d'inconfort (environnement approprié comprenant abri et lieu de repos)
3. La liberté de ne pas souffrir, être blessé ou malade (prévention, diagnostic et traitement rapides)
4. La liberté d'exprimer le comportement normal de son espèce (espace suffisant, présence des animaux de son espèce).
5. La liberté de ne pas subir la peur et la détresse (conditions et traitements protégeant de la souffrance "mentale")

Ce référentiel a été repris par l'INRA, sous la forme moins développée du "respect de cinq règles fondamentales" [2] p.35.

Énoncé des souffrances animales

Dans l'énoncé ci-après, ne prétendant pas à l'exhaustivité, nous n'allons lister qu'une partie de ces formes de souffrance avec des références abrégées pour en faciliter la lecture [les numéros entre crochets renvoient aux livres ou documents figurant dans **Références bibliographiques et électroniques.**]

Un animal élevé en batterie peut-il "exprimer le comportement normal de son espèce" ?

Comme le soulignent la plupart des auteurs et les rapports de l'INRA, le principal écart par rapport à ce référentiel provient de l'élevage industriel intensif qui transforme les animaux d'élevage en "produits". A l'article "A4" de son dictionnaire, A. Civard-Racinais [5], p. 26-, indique que pour les poules élevées en batterie, "la feuille A4 représente un peu moins de la surface allouée à chacune d'entre elles, soit 550 cm² chichement accordés qui lui permettent à peine de se tenir debout. Pour pouvoir battre des ailes, une surface de 1876 cm² serait nécessaire." Et de préciser : "En France, parmi les 48 millions de poules pondeuses..., 38,4 millions passent leur courte vie en cage.", dans ces conditions, qui sont tellement éloignées du **référentiel du bien-être animal** ci-dessus.

La liste des conditions d'élevage contraire aux "cinq libertés" serait trop longue pour être donnée intégralement ici. Citons en quelques exemples d'autant plus emblématiques qu'ils concernent, **selon les espèces, de 80% à 95% des animaux d'élevage.** "Une diminution de l'espace disponible lors d'élevage sur caillebotis augmente le risque de lésions de la queue chez les jeunes bovins" [1], p. 201. "Parfois la cage [de mise bas] est si courte et la truie si grasse que le contact de sa vulve tuméfiée avec les barreaux lui occasionne blessures et infections" [5], p. 50. "Les muscles et tissus graisseux des poulets de chair issus des récentes manipulations génétiques se développent plus vite que les os, ce qui provoque difformités et maladies... Trois poulets sur quatre auront des difficultés à marcher et le simple bon sens nous souffle qu'ils en éprouveront une douleur permanente." [7], p. 172. "Là, des femmes –rarement des hommes- en (les poussins de dix minutes d'âge) attrapent de pleines poignées qu'elles jettent dans le circuit. Commence le train roulant des remontées mécaniques, des toboggans, des poussées, (dé)placements et expulsions en tout genre. Les poussins sont très jolis, mais on n'a guère le temps de les admirer. Ils sont aspirés et descendent dans des conduits métalliques... Pressés par milliers, soumis à une vitesse qui visiblement s'intensifie, certains tombent dont on imagine le sort... Finalement, les poussins sont crachés comme des noyaux. Et placés dans d'autres cagettes La sélection a déjà eu lieu, rassurez-vous. Ceux qui auraient pu devenir des coqs ne sont plus là depuis longtemps. **Ils agonisent dans quelque poubelle...** Il faut faire entrer la tête du poussin dans une boîte métallique qui pourrait faire penser à un taille-crayon de bonnes dimensions. C'est d'ailleurs un peu cela. Dedans –cela dure deux secondes au plus-, un mécanisme inusable coupe le bec de l'animal de manière à ce qu'il ne joue pas les gros durs plus tard... **Au passage, il y a des morts.** Mais il y a toujours une poubelle à portée de main." [6], pp. 35-36. "Un quart des poulets souffrent de fractures dues au stress. C'est une honte ; ils sont tellement serrés les uns les autres qu'il leur est impossible de ne pas se souiller avec leurs fientes. Ils ne voient jamais le soleil. En poussant, leurs griffes s'enroulent autour des barreaux des cages... 'Qu'est-ce que ça peut bien faire si un animal ne peut pas marcher, ni bouger, puisque, de toute façon, on finira par le tuer ?'" [7], pp. 146-147.

Transport : des conditions épouvantables et ... la mort

"Un transporteur de poulets en trimballe aujourd'hui jusqu'à 6000, compressés dans des "modules à tiroirs". L'entassement, la chaleur et les vibrations sont sources d'un stress très important, responsable de 40% des décès enregistrés avant l'arrivée à l'abattoir. Les malheureux volatiles peuvent passer jusqu'à douze heures dans un véhicule (sans manger, ni boire), alors que les experts estiment que le temps d'attente avant l'abattage des oiseaux ne devrait pas dépasser quatre heures. Dans toute l'Union européenne, **26 millions d'oiseaux de basse-cour trouvent annuellement la mort** pendant le ramassage et le transport, avant l'abattage. Concernant les bovins, la densité des animaux dans les camions et les péripéties du transport (...) sont souvent causes de meurtrissures, voire de blessures. Les porcs subissent les mêmes avanies auxquelles s'ajoute une pratique courante consistant à mélanger plusieurs cases d'élevage, lors du transport, ce qui provoque des combats entre les mâles, à l'origine de nouvelles lésions et blessures." [5], pp. 52-53.

A l'issue du voyage : "A l'abattoir, la volaille est accrochée par les pattes et conduite la tête en bas vers le bain électrifié... il est probable que **ce procédé est douloureux**, et ce d'autant plus que la taille des crochets est mal adaptée à la taille des pattes." [1], p. 221.

Castration des bovins

"Les méthodes permettant de castrer les veaux peuvent se classer en trois grandes catégories : la castration par écrasement, ... par striction, ... par exérèse chirurgicale encore appelée méthode sanglante." [1], p. 196.

"La castration des bovins est reconnue comme une **procédure douloureuse** quelle que soit la technique utilisée et/ou l'âge de l'animal castré. L'existence de **douleur aiguë** est déduite d'observation d'augmentation de la teneur en cortisol et de postures et comportements anormaux... L'existence de **douleur chronique** est quant à elle déduite de l'observation de comportements spécifiques (en direction du site de castration : léchage de la plaie, ...)" [idem]. "Les éleveurs qui emploient des anesthésiques pour castrer leurs veaux sont minoritaires (sauf en Suisse où leur emploi est obligatoire), voire rares (Nouvelle Zélande, France)..." [1], p. 197

Écornage des veaux

"L'écornage concerne la quasi-totalité des veaux laitiers femelles destinés à l'élevage... L'écornage par d'autres moyens que l'ablation chirurgicale des cornes (section des cornes) doit être interdit. Cependant **des exceptions sont faites** : pour des bovins de moins de 4 semaines de vie : écornage possible par cautérisation chimique ou thermique, sans anesthésie..." [1], p. 198. La pratique de l'écornage sans anesthésie ni analgésie est reconnue douloureuse aussi bien chez le veau que chez l'adulte." [1], p. 199

Coupe de queue chez les bovins

"... La coupe de queue (hors indication thérapeutique) est interdite en Suisse, en Allemagne, au Danemark, en Suède, au Royaume-Uni et dans quelques états d'Australie (...) Cette pratique est toujours autorisée en France, y compris en cahier des charges biologique (avec l'écornage et la castration). L'analyse de la littérature disponible indique que la coupe de queue chez le bovin ne confère aucun bénéfice à l'animal, ni à l'homme et de plus pénalisante pour le bovin en période estivale et en période de forte présence de mouches... [Elle] est reconnue comme étant à l'origine de douleur aiguë... Elle est également associée à de la **douleur chronique**..." [1], p. 200.

Coupe de queue chez les ovins

La description étant peu ou prou la même que chez les bovins : "... Toutes ces méthodes sont à l'origine de **douleur aiguë**" [1], p. 200.

Époinçage des dents des porcelets

"L'époinçage des dents se fait avec des pinces coupantes ou une meuleuse électrique... L'analyse ... montre de nombreuses anomalies lorsque les dents sont époinçées le lendemain de la naissance : effraction de la cavité pulpaire, fracture de la dentine, hémorragie, pulpite, abcès, ostéodentine, nécrose. Certaines lésions sont plus fréquentes après la coupe à la pince (fracture) et d'autres après le meulage (nécrose)... Sachant que la pulpe dentaire est innervée, que la structure des dents est proche de celle de l'homme et que **les anomalies observées sont connues pour induire de fortes douleurs chez l'homme, on peut supposer qu'il en est de même chez le porc.** [1], p. 205

Coupe de la queue des porcelets

"La coupe de la queue des porcelets est réalisée en routine dans de très nombreux élevages quel que soit le sexe des porcs (plus de 90% des porcs élevés dans l'UE) ... par l'éleveur ou ses employés avec un scalpel, une pince coupante ou un coupe-queue thermique cautérisant... L'intervention elle-même est probablement **source de douleur** puisque la queue est innervée jusqu'à son extrémité chez le porc nouveau-né" [1], p.206

Castration des porcelets

"Près de 80% des 125 millions de porcs mâles élevés chaque année en Europe sont castrés par voie chirurgicale. Essentiellement pour améliorer la qualité des viandes en supprimant les « odeurs sexuelles » et accessoirement pour faciliter leur élevage... En France, comme dans la majorité des autres pays européens, la castration est réalisée par voie chirurgicale **sans aucune anesthésie ni traitement antidouleur**. Différentes techniques existent mais le plus souvent, en France, l'animal est bloqué entre les jambes de l'opérateur qui incise la peau du scrotum et les enveloppes testiculaires verticalement de chaque côté ... puis tire sur un testicule et coupe le cordon spermatique à l'aide d'un scalpel et recommence avec le second testicule. Tous

ces tissus étant innervés, il est vraisemblable que cette intervention soit **source de douleur. Les observations comportementales et physiologiques vont d'ailleurs dans ce sens.**" [1], p. 207.

Comme mesure de la douleur provoquée par la castration, "le plus souvent jugée pénible par les travailleurs eux-mêmes... la castration de porcelets **génère un bruit qui va de 89 à 93 décibels**" [5], pp.56-57.

Autres sources de souffrances ou de douleurs

"Dans une étude, plus de 97 % des carcasses ont montré des meurtrissures, en partie provoquées par les coups de bâton, mais également parce que les animaux se cognent contre les barrières." [1], p. 221.

On pourrait citer parmi les articles du "dictionnaire horrifié..." [5]:

"Bistournage" (castration des jeunes taureaux en Provence) [5], p. 44 ; "Blessure" (boiteries, ampoules, dermatites, brûlures, infections dues à l'élevage en batterie) [5], p. 46 ; "Caillebotis" (atteinte au bien-être, absence de lieu pour la mise bas), [5] p. 51 ; "Chaponnage" ("Les testicules des volailles étant à l'intérieur du corps, il faut une incision pour arriver à les arracher à vif avec des pinces"), [5], p. 59, "Débecquage" (Coupage du bec des volailles au sécateur provoque des souffrances intenses et souvent durables") [5], pp. 69-70 ; "Écrêtage" ("ablation de la crête et des barbillons des coqs et des poules") [5] p. 77 ; "Escoussure" ("entaille à l'oreille des veaux et des génisses", pratiquée en Provence), [5], p. 87 ; etc.

Tout au long du processus, bien avant l'abattoir, la mort omniprésente

"Cadences infernales, castration, claustration... Le cochon vit dans un enfer pavé de bonnes intentions productivistes. Le revers de cette hyperprolificité, de cette hyperproductivité porcine, **c'est l'omniprésence de la mort.** Soit une truie lambda. Elle fait gentiment sa vingtaine de petits. Bien trop pour ses tétines. On lui en retire donc cinq, parmi les plus maigrichons. On les "toque" – c'est-à-dire **qu'on leur explose le crâne à mains nues contre le caillebotis ou contre le mur...**" [8], pp. 60-61.

"Le but premier, c'est la productivité. Le permis de tuer est donc justifié pour les truies qui ne seraient pas assez prolifiques... Autrefois, faiseur de vies, l'éleveur est devenu serial killer et doit donc, vaille que vaille, se dépêtrer de tous ces corps dont personne ne veut. Pour un élevage relativement modeste, disons de 160 truies naissance et engraissement, il faut compter chaque année plus de 1330 animaux morts. Ce qui fait tout de même la bagatelle de 15,3 tonnes de cadavres de porcs par an." [8], pp.64-66

"Les lapereaux en surnombre sont tués : sur 1000 nouveau-nés, 65 sont ainsi éliminés lors de l'opération dite d'équilibrage des nids. Les malades, les plus petits et les lapereaux surnuméraires sont assommés sur le rebord d'une caisse ; il arrive que certains agonisent ensuite dans une poubelle au milieu des mort-nés." [5], p. 40.

"La directive 93/119/CE du Conseil du 22 décembre 1993 ... fixe des règles minimales communes pour la protection des animaux au moment de leur abattage ou de leur mise à mort dans la Communauté. L'application de ces règles est cependant peu contrôlée en élevage et peut potentiellement amener à des pratiques de mise à mort à la ferme douloureuses (étouffement, assommage). La mise à mort des lapereaux les plus faibles de chaque portée semble aussi rester sans réglementation malgré un nombre significatif d'individus concernés (systématiquement autour de 6-8% des naissances)." [1], p. 282.

La souffrance animale est multiple

Comme le montre ce tour d'horizon, les causes de souffrance animale sont multiples et l'élevage industriel intensif impose des conditions de claustration et de traitement des animaux qui méritent à elles seules de mobiliser l'indignation de l'opinion. Alors pourquoi se focaliser sur l'abattage rituel ?

Que recherchent ceux qui veulent étiqueter l'abattage sans étourdissement ?

On peut s'interroger légitimement sur les objectifs de ceux qui organisent une campagne si impressionnante quant à cette question, mais restent aveugles aux multiples formes de souffrance et de douleur animales.

Pourquoi faudrait-il étiqueter l'abattage rituel sans étourdissement, alors que l'étiquetage des multiples formes de souffrances et douleurs animales n'est pas la norme en vigueur dans l'U.E. ?

Si c'est la souffrance animale qu'on veut étiqueter, imagine-t-on un emballage de charcuterie porcine étiqueté "**animal castré sans anesthésie pour retirer l'odeur de verrat**", une pièce de bœuf qui porterait la mention "**bœuf castré et écorné et à la queue coupée**", un poulet signalé "**volaille élevée en claustration sur une surface de 550 cm²**" ou encore chacune des horreurs citées ci-dessus ? Mais cela, ils ne le réclament pas, puisque ce n'est pas vraisemblablement pas la souffrance animale qu'ils veulent étiqueter.

Si c'est le fait que l'abattage sans étourdissement soit lié à la mort de l'animal ? Mais on l'a vu **"Tout au long du processus, bien avant l'abattoir, la mort est omniprésente"**. Et on a également pu lire des témoignages sur la lente agonie incidente des animaux qui se manifeste à toutes les phases, sans que qui que ce soit n'organise une campagne ou un lobby pour les millions d'animaux morts, victimes collatérales de ces process mal maîtrisés. Imagine-t-on alors une étiquette **"Pour que cette volaille arrive dans votre assiette, 26 millions de ses congénères sont mortes cette année au sein de l'U.E. avant même d'arriver à l'abattoir" ?**

Il serait certes naïf de croire que la consommation de viande n'engendre pas chez l'animal consommé le stress, la douleur, la souffrance et la mort. Mais il existe bien pire : des "exceptions culturelles", cruelles qui n'ont même pas pour premier objectif de nourrir des populations. Ainsi que penser de l'inscription récente (22/04/2011) par le ministère de la Culture au patrimoine immatériel de l'Unesco, de la tauromachie (Libération 23/04/2011) ou de la "Convention de partenariat pour l'éducation au développement durable" signée le 4 mars 2010 entre la Fédération nationale des Chasseurs et les ministres de l'Education et de l'Ecologie ("Les ministres offrent les enfants aux chasseurs", **Marc Giraud**, L'oiseau magazine n°102, printemps 2011) ? **Pourquoi les puissants lobbies qui disposent d'énormes moyens ne les mobilisent-ils pas contre des décisions gouvernementales qui favorisent la corrida ou la chasse ?**

Si ce n'est pas la souffrance, si ce n'est pas la mort, alors qu'est-ce ?

Il y a tout lieu de suspecter une volonté manifeste de **stigmatiser les juifs et les musulmans**, d'autant que la figure emblématique de ce combat douteux, **Brigitte Bardot**, a été par deux fois condamnée pour incitation à la haine raciale contre les musulmans (Libération 11/06/2004 et 03/06/2008). Le 12/08/2010, elle déclarait à Europe 1 : "La viande halal a envahi la France." (<http://www.rue89.com/2010/08/12/brigitte-bardot-la-viande-halal-a-envahi-la-france-161997?page=1>).

Le lobby contre l'abattage rituel surfe sur une vague nauséabonde de xénophobie. Les députés européens qui s'engageraient dans la voie d'un étiquetage hors norme de l'abattage rituel feraient essentiellement le jeu de l'extrême-droite, des racistes et des antisémites.

Comment se mobiliser ?

JudaïQual a rempli son rôle d'analyse et d'alerte. Il ne nous appartient pas de nous substituer aux organisations religieuses de toutes obédiences, aux organisations politiques et antiracistes qui auront à cœur de faire barrage à un amendement inique et xénophobe en se mobilisant contre le vote en juin 2011 au Parlement européen de l'amendement "étiquetage de l'abattage sans étourdissement".

Si vous partagez nos analyses, relayez notre message au plus grand nombre possible de personnes et d'organisations en France et en Europe.

Références bibliographiques et électroniques

Sites officiels

inra.fr – Institut National de la Recherche Agronomique

[1] Douleurs animales, les identifier, les comprendre, les limiter chez les animaux d'élevage – Rapport complet, INRA, 2009

[2] Douleurs animales, les identifier, les comprendre, les limiter chez les animaux d'élevage – Synthèse, INRA, 2009

[3] Douleurs animales, les identifier, les comprendre, les limiter chez les animaux d'élevage – Résumé, INRA, 2009

fawc.org.uk. – Farm Animal Welfare Council (UK)

[4] Five Freedoms (<http://www.fawc.org.uk/freedoms.htm>)

Livres

[5] Dictionnaire horrifié de la souffrance animale, **Alexandrine Civard-Racinais**, Fayard, 2010

[6] Bidoche, l'industrie de la viande menace le monde, essai, **Fabrice Nicolino**, Babel, 2009

[7] Faut-il manger les animaux ?, **Jonathan Safran Foer**, Editions de l'Olivier, 2010

[8] Le livre noir de l'agriculture, **Isabelle Saporta**, Fayard, 2011

Gad Ibgui
Président

Jean-François Strouf
Secrétaire Général

P.S. : En préparation : colloque et articles sur "Judaïsme, environnement et consommation de viande"

✂-----

--

◆ Adhésion à **JudaïQual** ◆

NOM Prénom

Adresse :

Code Postal Ville

Téléphone Email :

J'adhère à **JudaiQual**. Je joins un chèque d'un montant de € à l'ordre de **JudaiQual**
14/16, av. Joffre 94160 St-Mandé (association d'intérêt général, un reçu Cerfa vous sera adressé).